

La prévention des incendies

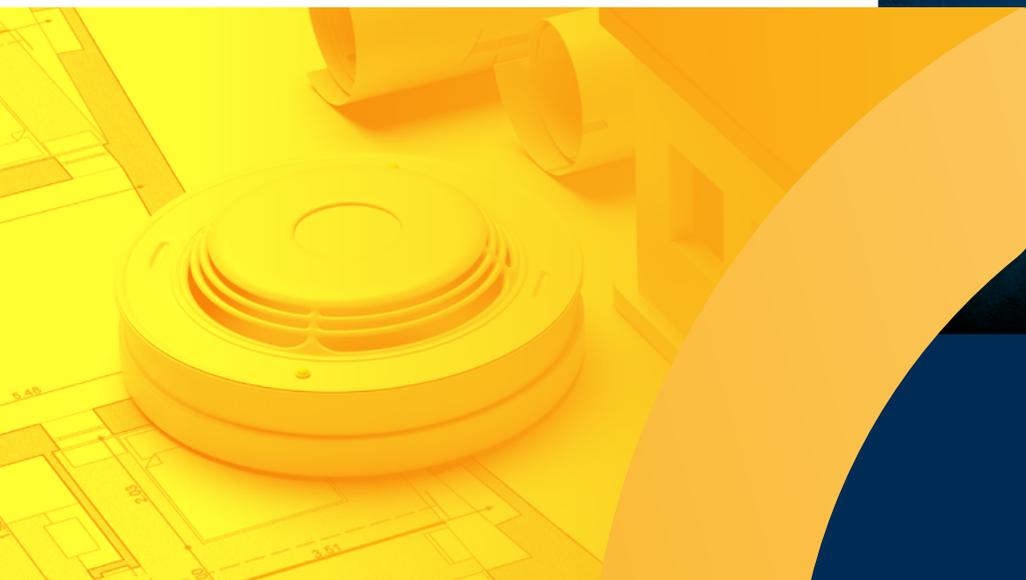


La mission du Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis est de protéger la population. Pour ce faire, les pompières et pompiers participent à des activités de prévention des incendies et interviennent pour les éteindre.

Ils sont également appelés lors d'incidents impliquant des matières dangereuses, lors d'inondations, ou à la suite d'accidents de la route pour libérer des victimes coincées dans leur véhicule. Ils peuvent aussi être amenés à effectuer des sauvetages en hauteur et sur des plans d'eau.



Il y a six casernes sur le territoire de Lévis, ce qui permet à chaque unité d'intervenir rapidement dans tous les secteurs de la ville. En prenant quelques précautions simples, vous pouvez éviter qu'un incendie se déclare chez vous.



Ville de
Lévis

VIVEZ
le courant
LÉVIS



L'avertisseur de fumée

Un avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée, sert à alerter les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée. Il permet de réagir rapidement et de sauver des vies. En cas d'incendie, vous auriez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison.

Tous les avertisseurs de fumée doivent respecter les normes canadiennes et avoir le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada.

Types d'avertisseurs

Informez-vous auprès de votre service de sécurité incendie pour connaître le type d'avertisseur de fumée autorisé par la réglementation municipale.

Il est obligatoire d'avoir au moins un avertisseur de fumée dans votre logement. C'est la responsabilité du propriétaire de l'installer.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Au cours de l'année, **si votre avertisseur émet un signal sonore intermittent, remplacez les piles.**

Pensez à **remplacer les piles des avertisseurs** lorsque vous emménagez dans un nouveau logis et ne les peignez pas. Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, **ils doivent être remplacés tous les 10 ans.**

La cuisson des aliments

Au Québec, plus du quart des incendies de bâtiments résidentiels, soit 28 %, débutent dans la cuisine.

Plus de 40 % de ces incendies sont dus à une distraction et 84 % d'entre eux impliquent des appareils de cuisson.

Plusieurs événements malheureux comme des brûlures, des pertes matérielles et même des décès peuvent être évités par de simples gestes préventifs.

Cuisiner avec précaution

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent. Utilisez une minuterie.

• Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une friteuse thermostatique.



- Pour cuire les aliments, utilisez un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie.
- Ayez un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité.

Prévenir les feux de cuisson

- Fermez les appareils de cuisson lorsque vous devez quitter la cuisine ou votre domicile.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière.
- Gardez un extincteur portatif à quelques mètres de la cuisinière et apprenez à l'utiliser.
- Conservez les articles en papier, en plastique ou en tissu loin des éléments chauffants.
- Gardez des mitaines de four, en bon état, à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants.

• Si vous possédez un four autonettoyant, faites le nettoyage régulièrement.

• Nettoyez régulièrement les appareils de cuisson.

• N'utilisez pas la fonction d'auto nettoyage si beaucoup de résidus se sont accumulés au fond du four. Ils pourraient s'enflammer lors du nettoyage, car la température peut facilement s'élever à plus de 480 °C (900 °F).

• Nettoyez l'intérieur de la hotte du poêle ainsi que l'extérieur. L'accumulation de résidus gras peut prendre feu.



Attention aux brûlures

- Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.
- Orientez les poignées des casseroles ou des poêlons de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Utilisez les mitaines pour sortir les plats du four.
- Posez les plats très chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement.
- Faites attention de ne pas trébucher lors du transport des plats chauds. Évitez les carpettes et les tapis qui n'adhèrent pas bien au plancher.
- Attention à la vapeur qui se dégage lors de la cuisson. Cette dernière pourrait vous causer de sérieuses brûlures aux bras et au visage.
- Portez des vêtements sécuritaires. Évitez les manches longues et amples qui peuvent prendre feu.



Les vêtements, surtout synthétiques, brûlent rapidement. Si vos vêtements prennent feu, arrêtez-vous, jetez-vous par terre et roulez en vous couvrant le visage. Cette action simple et efficace permet d'étouffer le feu. Informez vos enfants et vos proches, en particulier les personnes âgées, de ce conseil.

Quoi faire lors d'un feu de cuisson ?

Sur la cuisinière

- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- Éteignez le feu en plaçant un couvercle de dimension appropriée sur le récipient. Utilisez une mitaine de four pour déposer le couvercle sur le récipient, car la vapeur ou les flammes peuvent vous brûler gravement.
- Ne jamais utiliser d'eau pour tenter d'éteindre un feu.
- Si possible, fermez les éléments chauffants, incluant ceux du four.
- Fermez la hotte de cuisine.
- Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Ce dernier pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.
- Si le feu est éteint, mais qu'il y a accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer et évacuez votre domicile.
- Si le feu se propage, fermez vite les fenêtres et les portes si vous en avez le temps, évacuez rapidement votre domicile et composez le 911.
- Remplacez ou faites inspecter votre cuisinière avant de la réutiliser. Faites de même s'il s'agit d'un autre appareil de cuisson.

Les barbecues au gaz (BBQ)

Bien que le barbecue au gaz soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie.

Installez votre barbecue dans un endroit sécuritaire

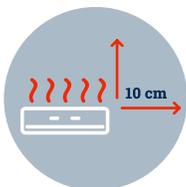
- Utilisez-le à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel.
- Installez votre barbecue sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu.
- Assurez-vous de respecter une distance de dégagement sécuritaire minimale de 60 cm par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc.
- Surveillez votre barbecue en permanence lorsqu'il est en fonction.

Mesures d'urgence

Malgré tous ces conseils, si un accident survient en raison d'un oubli ou d'une négligence, voici quelques comportements sécuritaires à adopter :

1. **Évacuez immédiatement les lieux.**
2. **Composez le 911.**
3. **Coupez l'alimentation en gaz de l'appareil si le robinet de la bonbonne de gaz est accessible sans danger.**





Les appareils de chauffage

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes de chauffage est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins **10 cm**.



Si vous utilisez une chaufferette électrique portable :

- Assurez-vous qu'elle porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC.
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. **Évitez l'utilisation de rallonges.**
- Installez la chaufferette de façon à ce que personne ne la renverse.
- Ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.

N'oubliez pas que les chaufferettes portatives sont conçues pour un usage **temporaire!** Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique.
- Ne laissez pas un appareil de chauffage portatif sans surveillance.
- Fermez l'appareil de chauffage portatif si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.
- Placez l'appareil de chauffage portatif hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.



Les prises et rallonges électriques

Prises multiples : équipez-vous de barres d'alimentation adéquates

Attention aux prises multiples, il y a risque de surchauffe, surtout si vous branchez des appareils qui consomment beaucoup d'électricité. Voici quelques solutions pour éviter une surcharge :

Utilisez une barre d'alimentation avec un disjoncteur intégré qui coupe le courant en cas de surcharge.

N'utilisez jamais une rallonge endommagée.

Même si elle n'est qu'un peu endommagée, une rallonge pose un risque d'accident. Jetez-la !

Ne camouflez pas une rallonge sous le tapis. Avec le temps, elle risque de s'endommager et peut causer un feu.

Si vous avez de jeunes enfants, ne laissez jamais traîner une rallonge électrique. Les enfants peuvent être tentés de la mordre et subir un choc électrique grave.



L'assurance habitation

Procurez-vous une assurance habitation. En cas d'incendie majeur, la Croix-Rouge prend en charge les sinistrés, mais seulement pendant trois jours. Offerte à prix raisonnable, l'assurance habitation permet de remplacer vos biens et de payer vos dépenses en attendant de vous reloger. Sans elle, vous pourriez tout perdre.

Notez qu'avoir une assurance responsabilité civile est important, car dans un cas où vous seriez déclaré responsable d'un incendie, vous devriez alors couvrir 100 % des dommages chez vous, mais aussi dans toutes autres parties d'un bâtiment touché par les flammes.

Si un incendie se déclare à la maison, sortez immédiatement et composez le 911 pour joindre les services d'urgence. Ne retournez pas à l'intérieur.



N'hésitez pas à signaler un début d'incendie dont vous seriez témoin. Rappelez-vous que le Service de la sécurité incendie est là pour vous aider et assurer votre sécurité.

Le 911 est un service gratuit.

Ressources utiles

ville.levis.qc.ca/securite/prevenir-incendies

securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html

Avec la participation financière de :

